



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2020 - 103  
Séance du 16 octobre 2020

**Convention de double diplôme de master avec l'université de Mohammed V de Rabat et l'ULCO  
DTAE [Artois] – AL2Dap [UM5R] – PAUL [ULCO]**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*Acquisition de la délibération =*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 31*

*Nombre de membres présents : 19*

*Nombre de membres représentés : 3*

*Nombre de vote pour : 22*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

*Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 25 septembre 2020.*

La convention de double diplôme de master avec l'université de Mohammed V de Rabat et l'ULCO DTAE [Artois] – AL2Dap [UM5R] – PAUL [ULCO], annexée à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 16 octobre 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr



## CONVENTION D'APPLICATION PORTANT SUR UN DOUBLE DIPLÔME DE MASTER

Entre

### **L'UNIVERSITE D'ARTOIS**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
Sise 9 rue du Temple, BP 10665, 62030 Arras Cedex, France  
Représentée par son président, Professeur Pasquale MAMMONE  
Ci-après désignée par « ARTOIS », d'une part

Et

### **L'UNIVERSITE DU LITTORAL CÔTE D'OPALE**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
Sise 1 place de l'Yser, 59375 Dunkerque Cedex, France  
Représentée par son président, Professeur Hassane SADOK  
Ci-après désignée par « ULCO »,

Et

### **L'UNIVERSITÉ MOHAMMED V DE RABAT**

Établissement public d'Enseignement supérieur  
Sise Avenue des Nations-Unies à Rabat (Maroc)  
Représentée par son président, Professeur Mohammed RHACHI  
Ci-après désignée par « UM5R », d'autre part

Ci-après désignées collectivement « les Parties ».

=§--§=

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université d'Artois en date du 25 mai 2016 portant délégation de pouvoir au président de l'université,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'ULCO en date du 10 mai 2016 portant délégation de pouvoir au président de l'université,

Vu l'Accord-cadre entre l'Université d'Artois et l'Université Mohammed V de Rabat fixant les différentes coopérations envisagées entre les deux établissements, signé en date du 29 novembre 2016,

Vu l'Accord-cadre entre l'ULCO et l'Université Mohammed V de Rabat fixant les différentes coopérations envisagées entre les deux établissements, signé en date du 9 juillet 2016.

Vu le code de l'éducation notamment les articles L.123-7 et D.123-15 à D.123-22 sur les missions du service public de l'enseignement supérieur en matière internationale,

Vu le décret français n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international,

Vu la circulaire française n°2011-0009 du 11 mai 2011 relative aux modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes en partenariat international,

Vu la loi n°01-00 relative à l'organisation de l'enseignement supérieur promulguée par le Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar 1421 (19 Mai 2000), notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2.04.89 du 18 Rabii II 1425 (7 juin 2004) fixant la vocation des établissements universitaires au Maroc et les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique n°1810.05 du 10 Chaabane 1426 (15 septembre 2005) approuvant le cahier des normes pédagogiques nationales du cycle de Master ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres n° 2083.14, du 5 Di Al Hijja 1435, (30 septembre 2014), approuvant le cahier des normes pédagogiques nationales du cycle de Master.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1

##### OBJECTIF GENERAL ET DOMAINE DE LA FORMATION CONCERNE

L'objectif de la présente Convention est d'établir les conditions de réalisation et de gestion des échanges d'étudiants et d'enseignants dans le cadre d'un programme de double-

diplôme de Master (nommé dans la suite de la convention « Programme »), qui sera mis en place entre l'ARTOIS, l'ULCO et l'UM5R.

Les diplômes de Master concernés par ce programme sont :

- le diplôme de Master DTAE - **Gestion des territoires et développement local** parcours **Développement des territoires, aménagement, environnement** délivré par l'ARTOIS,

- le diplôme de Master **Mention Urbanisme et Aménagement**, parcours **Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral** (PAUL) délivré par l'ULCO

et

- le diplôme de Master **Aménagement des Littoraux et Développement Durable de leurs arrières pays** (AL2Dap), délivré par l'UM5R.

Ce programme permettra aux étudiants français et marocains sélectionnés et ayant rempli les conditions requises par ce Programme, l'obtention des deux diplômes de Master.

La présente Convention spécifie les droits et obligations des Parties. Les Parties sont soumises aux réglementations fixées dans la présente Convention en ce qui concerne les responsabilités envers les étudiants et l'autre Partie.

## ARTICLE 2

### CADRE JURIDIQUE, QUALIFICATIONS NATIONALES ET OBLIGATIONS DES PARTIES

Les diplômes de Master faisant l'objet du Programme sont accrédités dans le pays des Parties conformément à leurs règles juridiques nationales.

Le Master délivré par l'ARTOIS est accrédité par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour une période de cinq ans, de 2020/21 à 2025/26.

Le Master délivré par l'ULCO est accrédité par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour une période de cinq ans, de 2020/21 à 2025/26.

Le Master délivré par l'UM5R est accrédité par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pour une période de trois ans de 2020 /21 à 2022/ 23.

En France, le Master comprend deux années d'études (M1 et M2), chacune constituée de deux semestres. Le recrutement des candidats s'effectue en première année. L'admission est subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à un entretien. Elle est aussi conditionnée à une capacité d'accueil.

Au Maroc, le Master comprend deux années d'études correspondant au total à quatre semestres. Les étudiants s'inscrivent en première année de Master après avoir obtenu le

grade de Licence et après avoir subi, avec succès, les tests de sélection (sélection sur dossier, test écrit et test oral). L'admission est conditionnée par la capacité d'accueil.

Si pour une raison quelconque l'une des Parties n'est plus accréditée pour attribuer le diplôme durant la période de validité de la convention, elle se retirera du Programme dans l'attente d'une nouvelle accréditation.

Les Parties s'engagent à accomplir les démarches nécessaires à la préparation, à la mise en œuvre et à la gestion adéquates du Programme, en agissant en toute bonne foi et de manière à respecter l'autre Partie en accord avec l'éthique scientifique et académique.

## **ARTICLE 3 COORDINATION**

### **3.1 COMITÉ DE DIRECTION**

Chaque Partie définit un comité de direction qui assure la coordination pédagogique et administrative du Programme. Les trois comités de direction travaillent en étroite collaboration.

À L'ARTOIS:

- la coordination pédagogique sera assurée par Madame Sylvie Coupleux, MCF à l'UFR d'Histoire, Géographie, Patrimoines et par la scolarité de l'UFR ;
- la coordination administrative sera assurée par le service des relations internationales de l'ARTOIS.

A L'ULCO :

- la coordination pédagogique sera assurée par Monsieur Antoine LE BLANC, PU au département de Géographie et Aménagement, et par la scolarité de l'ULCO ;
- la coordination administrative sera assurée par le service des relations internationales de l'ULCO.

À L'UM5R :

- la coordination pédagogique sera assurée par Monsieur Brahim BADIDI, PH, au département de Géographie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH), Rabat;
- la coordination administrative sera conjointement assurée par le service de scolarité de la FLSH, et par le Service des relations internationales de l'UM5R.

En cas de changement de coordinateur, la Partie concernée en informera les autres Parties dans les meilleurs délais.

Le Comité de Direction assurera les tâches suivantes :

- s'accorder sur les adaptations nécessaires et actualiser le *cursus* en fonction des actualités scientifiques et pédagogiques, des évaluations et des besoins en formation en lien avec le Conseil de Perfectionnement de la Mention;
- suggérer si besoin des amendements à la présente Convention ;
- définir et mettre en œuvre la procédure annuelle de sélection conjointe des étudiants candidats à la mobilité.

### 3.2 COMMISSION PEDAGOGIQUE DE SELECTION

Les trois Parties constituent une seule Commission Pédagogique de sélection, composée à *minima* des coordinateurs pédagogiques des trois Parties. Par accord consensuel, ces derniers ont la possibilité d'élargir la Commission pédagogique de sélection à d'autres membres. En ce cas, les coordinateurs pédagogiques présideront la Commission pédagogique de sélection.

La Commission pédagogique de sélection est responsable de la sélection des candidats qui postulent au Programme (voir détails en article 5).

## ARTICLE 4

### PROMOTION DU PROGRAMME

Les Parties s'engagent à collaborer dans la promotion active du Programme aux niveaux international, national et local. Chaque Partie utilisera ses réseaux pour diffuser les informations visant à la promotion du Programme de façon efficace et diversifiée.

## ARTICLE 5

### ADMINISTRATION DU PROGRAMME ET DE LA MOBILITÉ

#### 5.1 NOMBRE D'ÉTUDIANTS ET ÉQUILIBRE ENTRE LES PARTIES

Un maximum de **4 étudiants** (hors Formation Continue) de chaque Partie participera au Programme et chaque partie en accueillera 4 au maximum par année. Ce nombre pourra évoluer les années suivantes en commun accord entre les Parties. Pourvu qu'ils satisfassent aux critères de sélection, leur participation sera rendue possible quel que soit leur pays d'origine. Les Parties veilleront à maintenir un équilibre sur la durée de la convention quant au nombre d'étudiants inscrits dans leur propre établissement.

#### 5.2 PLAN DE MOBILITE

**Les étudiants de l'UM5R** - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines inscrits en Master **AL2Dap** admis dans le Programme effectueront la deuxième année complète de Master (M2) à l'ARTOIS ou à l'ULCO selon le parcours choisi.

A l'ARTOIS, ils suivront les enseignements du Master DTAE, 2<sup>ème</sup> année (M2) et valideront un stage de 16 semaines minimum, le tout correspondant à 60 ECTS (semestres 3 et 4).

Pour être admis en M2 à l'ARTOIS, les étudiants devront avoir réussi la première année de Master **AL2Dap** à l'UM5R et avoir reçu un avis favorable de la commission pédagogique de sélection, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder des connaissances en français de niveau B2 lors de leur candidature au Programme.

A l'ULCO, ils suivront les enseignements du Master PAUL, 2<sup>ème</sup> année (M2) et valideront un stage de 16 à 26 semaines, le tout correspondant à 60 ECTS (semestres 3 et 4).

Pour être admis en M2 à l'ULCO, les étudiants devront avoir réussi la première année de Master AL2Dap à l'UM5R et avoir reçu un avis favorable de la commission pédagogique de sélection, après examen de leur dossier de candidature.

Ils devront également posséder des connaissances en français de niveau B2 lors de leur candidature au Programme.

**Les étudiants de l'ARTOIS** - UFR d'Histoire, Géographie, Patrimoines inscrits en Master DTAE et admis dans le Programme effectueront la deuxième année de Master (M2) à l'UM5R, où ils suivront les enseignements de la deuxième année de Master (M2) **AL2Dap** et valideront un stage de 16 semaines, le tout correspondant à 60 ECTS (Semestre 3 et 4).

Pour être admis en M2 à l'UM5R, les étudiants devront avoir réussi la première année de Master DTAE à l'ARTOIS et avoir reçu un avis favorable de la commission pédagogique de sélection, après examen de leur dossier de candidature.

**Les étudiants de l'ULCO** inscrits en Master PAUL et admis dans le Programme effectueront la deuxième année de Master (M2) à l'UM5R, où ils suivront les enseignements de la deuxième année de Master (M2) **AL2Dap** et valideront un stage de 16 semaines, le tout correspondant à 60 ECTS (Semestre 3 et 4).

Pour être admis en M2 à l'UM5R, les étudiants devront avoir réussi la première année de Master PAUL à l'ULCO et avoir reçu un avis favorable de la commission pédagogique de sélection, après examen de leur dossier de candidature.

### 5.3 PROCÉDURES ET DATES DE CANDIDATURE

Pour candidater au Programme, les étudiants doivent avoir validé la première année de Master dans leur établissement d'origine.

Le Comité de Direction publiera annuellement toutes les informations relatives à la procédure de candidature qui pourrait varier en fonction de chacune des parties.

La date limite de candidature pour participer au Programme est fixée au 31 mai de l'année universitaire précédente. Les Parties décideront annuellement la date de la commission pédagogique de sélection.

Les Parties fixeront un calendrier pour la sélection des étudiants et s'informeront du calendrier universitaire de chaque année universitaire (date limite d'inscription, début et fin des semestres, sessions d'examens, sessions de rattrapage, dates des jurys). Le planning de l'année suivante sera remis au partenaire au plus tard en juin/juillet de l'année universitaire en cours.

#### **5.4 CRITÈRES DE SÉLECTION**

Les Parties sélectionneront les étudiants selon les critères suivants :

- excellence de la formation académique en première année de Master, au sens que l'étudiant est classé dans le premier quartile de sa promotion (au plus 25%) ;
- connaissances en sémiologie/CAO/DAO et techniques d'enquêtes
- cohérence du projet d'études et du projet professionnel ;
- motivation et ouverture d'esprit de l'étudiant ;
- bonne maîtrise de la langue française (niveau B2) pour les étudiants de l'UM5R ;
- connaissances générales sur le Maroc pour les étudiants de l'ARTOIS et de l'ULCO.

Si un étudiant retire sa candidature, sa place dans le Programme sera proposée au candidat suivant dans la liste complémentaire.

#### **5.5 DOSSIER DE CANDIDATURE**

L'étudiant intéressé par le Programme devra transmettre à la Commission de Sélection de son établissement les documents suivants :

- certificats et diplômes ;
- relevés de notes des trois derniers semestres validés (Licence et premier semestre du Master 1);
- attestation de compétence linguistique établie par l'établissement d'origine ou par un centre linguistique spécialisé attestant du niveau B2 en langue française ;
- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du document national d'identité ;
- tout document susceptible d'aider la Commission de sélection à se prononcer (stage professionnel, expériences, lettres de recommandations, etc.).

Mis à part la copie du document national d'identité, l'ensemble des documents seront soumis en Français.

#### **5.6 PROCÉDURE DE SÉLECTION**

La sélection pour le Programme comprend deux étapes qui assurent la participation des deux Parties (Artois et UM5R ou ULCO et UM5R) à la sélection de l'ensemble des candidats :

##### **1) Présélection**

Cette étape est effectuée par la composante pédagogique de l'établissement où l'étudiant est inscrit en première année de Master.



Le coordinateur pédagogique de chaque Partie s'engage à élaborer une liste de candidats présélectionnés (liste principale et liste complémentaire).

La liste des candidats présélectionnés est envoyée au coordinateur pédagogique de l'autre Partie, qui peut la valider ou proposer des modifications en accord avec son homologue. Le résultat de la présélection sera ensuite communiqué à tous les candidats.

## 2) Entretien

La Commission de sélection se réunira en présentiel (de préférence) ou par visioconférence pour entendre les candidats retenus en entretien. Les trois Universités assureront les moyens matériels appropriés pour que cette opération se déroule dans des conditions adéquates. Le résultat final de sélection sera communiqué à tous les candidats.

La sélection définitive est conditionnée par la validation de la première année de Master, correspondant à 60 ECTS.

## 5.7 INSCRIPTION ET SUIVI DES ÉTUDIANTS

Le Programme porte sur la 2ème année du Master uniquement. Les candidats sélectionnés seront inscrits auprès de l'établissement d'origine et d'accueil et ils s'acquitteront des droits d'inscription auprès de l'établissement d'origine uniquement.

La collecte et la conservation des données relatives aux étudiants seront conformes aux règles en vigueur de chaque Partie.

## 5.8 CURSUS

Les étudiants du Programme suivront le plan d'études ci-dessous :

Les étudiants de l'UM5R :

- Première année de Master (Semestres 1 et 2) à l'UM5R
- Deuxième année de Master (Semestres 3 et 4) :
  - Semestre 3 :
    - o à l'ARTOIS de Septembre à Décembre : enseignements (30 ECTS) sessions d'examens, ou
    - o à l'ULCO, de Septembre à Décembre : enseignements (30 ECTS), sessions d'examens
  - Semestre 4 :
    - o à l'ARTOIS de Janvier à Septembre : enseignements, stage de 16 semaines minimum (30 ECTS)
    - o Soutenance : Septembre
    - ou
    - o A l'ULCO de Janvier à Septembre : enseignements, stage de 16 semaines minimum (30 ECTS)
    - o Soutenance : Septembre

### Les étudiants de l'ARTOIS :

- Première année de Master (Semestre 1 et 2) à l'ARTOIS
- Deuxième année de Master (semestre 3 et 4) à l'UM5R
  - Semestre 3 : de Septembre à Février: enseignements, sessions d'examens
  - Semestre 4 : de Mars à Juillet: enseignements, stage de 16 semaines minimum
  - Soutenance : Septembre

### Les étudiants de l'ULCO :

- Première année de Master (Semestre 1 et 2) à l'ULCO
- Deuxième année de Master (semestre 3 et 4) à l'UM5R
  - Semestre 3 : de Septembre à Février: enseignements, sessions d'examens
  - Semestre 4 : de Mars à Juillet: enseignements, stage de 16 semaines minimum
  - Soutenance : Septembre

Les unités d'enseignements de la deuxième année de Master des trois Parties sont présentées en annexe à la présente convention.

Avec l'accord des coordinateurs pédagogiques et conformément aux dispositions en vigueur dans l'établissement d'accueil, les étudiants peuvent compléter leur formation en choisissant de suivre des enseignements proposés par l'établissement d'accueil au-delà de l'offre de formation obligatoire du diplôme.

- à l'ARTOIS : cours de langue française (30h) et module en méthodologie et outils (programme d'accueil des étudiants internationaux : français, méthodologie, culture universitaire...)
- à l'ULCO : cours de langue française (20h) et module en méthodologie et outils (programme d'accueil des étudiants internationaux : français, méthodologie, culture universitaire...)
- à l'UM5R : offre spécifique en langue Arabe, module en méthodologie et outils.

## **5.9 EXAMENS, DIPLÔME ET TRANSFERT DES NOTES ET CRÉDITS**

### **a. Reconnaissance des examens et des procédés d'évaluation**

Les modalités de Contrôle des connaissances et de validation du diplôme ainsi que la désignation des Jurys de délibérations sont fixées par la réglementation en vigueur de chaque Partie.

Les Parties s'engagent à reconnaître pleinement les crédits et les résultats obtenus par les étudiants dans l'établissement partenaire.

Chaque université s'engage à envoyer les relevés de notes au partenaire après les sessions d'examens.

Les Parties coopèrent selon le principe de reconnaissance réciproque des résultats des examens selon la grille élaborée par les trois Parties.

Le système European Credits Transfer System (ci-après "ECTS"), y compris l'échelle de notation, sera pleinement appliqué.

Notation ARTOIS et ULCO		ECTS
<10	Échec	FX/F
10	Suffisant	E
11	Satisfaisant	D
12 à 13	Assez bien	C
14 à 15	Bien	B
16 -17	Très bien	A
18 à 20	Exceptionnel	A+

Notation UM5R	
<10	Échec
10 à 11,99	Passable
12 à 13,99	Assez bien
14 à 15,99	Bien
16 à 20	Très Bien

La deuxième année du Master (M 2) sera validée après l'obtention de 60 crédits ECTS, et validation des Semestres 3 et 4 (dans le cas de l'UM5R)

## **B. SUPERVISION CONJOINTE DES STAGES DE FIN D'ETUDES ET CONVENTIONS DE STAGE**

Le stage de Master sera réalisé sous la supervision conjointe d'un enseignant-chercheur de chaque Partie (Tuteur pédagogique). La soutenance sera réalisée devant un jury d'enseignants des deux Parties (ARTOIS et UM5R ou ULCO et UM5R), en présentiel ou par visioconférence.

Le contrat d'études établi par les parties pour chaque étudiant précisera si le stage est réalisé sous la responsabilité de l'établissement d'accueil ou d'envoi ;

Les étudiants de l'UM5R, en mobilité à l'ARTOIS, effectuant un stage en France utiliseront une convention de stage de l'ARTOIS.

Les étudiants de l'ARTOIS en mobilité à l'UM5R effectuant le stage au Maroc utiliseront la convention de stage de l'ARTOIS.

Les étudiants de l'UM5R, en mobilité à l'ULCO, effectuant un stage en France utiliseront une convention de stage de l'ULCO.

Les étudiants de l'ULCO en mobilité à l'UM5R, effectuant un stage au Maroc utiliseront une convention de stage de l'ULCO.

Les étudiants en mobilité doivent être couverts par les assurances requises pour les stages (maladie, responsabilité civile, rapatriement, accidents de travail, hospitalisation.).

Les parties s'engagent à fournir une copie de la convention signée pour chaque étudiant à leur partenaire.

Les modalités et les conditions d'organisation du stage que ça soit au Maroc ou en France doivent faire l'objet d'une convention spécifique de stage, tripartite, signée par l'étudiant(e), l'université responsable du stage (ARTOIS ou ULCO ou UM5R) et l'institution d'accueil en stage.

### c. Redoublement

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas l'ensemble du plan d'études dans l'établissement d'accueil, la double diplômation ne lui sera pas accordée. Une dérogation exceptionnelle pourra lui permettre de prolonger son séjour et valider à cette occasion des crédits ECTS nécessaires.

Les redoublements ne seront pas acceptés sauf cas de force majeure.

### d. Délivrance des diplômes

L'ARTOIS délivrera le diplôme de Master - Gestion des territoires et développement local parcours Développement des territoires, aménagement, environnement (DTAE),

L'ULCO délivrera le diplôme de Master Aménagement et Urbanisme, parcours Politiques d'Aménagement Urbain et Littoral (PAUL)  
et

L'UM5R délivrera le diplôme de Master Aménagement des Littoraux et Développement Durable de leurs arrières pays (AL2Dap)

aux étudiants qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir accompli avec succès le programme d'études et le plan de mobilité mentionné à l'article 5;
- avoir obtenu la totalité des crédits requis par le Master (120 ECTS) ;
- avoir effectué les stages obligatoires et soutenu le mémoire de stage devant un jury composé au minimum des représentants enseignants des deux Parties (ARTOIS et UM5R ou ULCO et UM5R).

## 5.10. DROITS ET RESPONSABILITÉS DES ÉTUDIANTS

Chaque Partie doit fournir aux étudiants qu'elle accueille dans le cadre du Programme :

- une aide à l'obtention du visa étudiant ;
- une aide à la réalisation des démarches administratives ;
- une aide à la recherche d'un logement ;
- des conseils et orientations pédagogiques ;
- un accès aux services complémentaires (bibliothèques, informatique, vie étudiante, culture,...).

Les Parties s'engagent à fournir les mêmes services aux étudiants du Programme qu'à ses autres étudiants. Elles ne financeront pas les visas, l'assurance maladie, le logement.

Chaque Partie est responsable d'informer ses étudiants de la possibilité de bourses et de subventions applicables pour le Programme.

Les étudiants devront respecter les lois du pays d'accueil et les règles de l'établissement où ils étudient.

### **5.11. ASSURANCES**

Les étudiants devront se soumettre à la réglementation en vigueur du pays d'accueil en matière de sécurité sociale et assurances diverses.

En France, les étudiants de l'UM5R devront s'affilier à la sécurité sociale française en inscrivant et déposant les pièces justificatives requises sur [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr).

Tous les étudiants participants au Programme doivent justifier d'une assurance de rapatriement, habitation et responsabilité civile vie privée (risques scolaires et extrascolaires, vie privée) valable pour l'intégralité de la durée du séjour dans l'établissement d'accueil.

### **5.12. PROCEDURES CAMPUS FRANCE**

Les étudiants sélectionnés pour une inscription à l'ARTOIS ou l'ULCO dans le cadre du Programme doivent effectuer leurs démarches sur le dispositif de candidatures en ligne de l'espace Campus France au Maroc.

## **ARTICLE 6 PRÉCISIONS FINANCIÈRES**

### **6.1 COÛTS DU PROGRAMME**

Le financement de la mobilité est de la responsabilité des étudiants. Les étudiants devront prendre en charge l'ensemble des coûts liés à leur mobilité, notamment :

- l'hébergement, la nourriture et les frais de voyage ;
- l'assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie, les assurances diverses requises ;
- le coût du passeport et du visa ;
- les livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- le coût des transports ;
- toute autre dépense contractée pendant la période de mobilité.

### **6.2 GESTION FINANCIÈRE GÉNÉRALE**

Les étudiants du Programme devront s'acquitter des droits d'inscription dans leur établissement d'origine et en seront dispensés dans l'établissement d'accueil.

Les étudiants devront s'acquitter d'éventuels frais de formation spécifiques dans l'établissement d'accueil.

Les Parties n'ont pas l'obligation de rembourser les frais payés pour le deuxième semestre aux étudiants qui se retirent du Programme après le premier semestre.

## **ARTICLE 7 : ASSURANCE QUALITE**

Les Parties coopéreront dans toute éventuelle évaluation mise en place par leurs gouvernements respectifs, notamment pour obtenir l'accréditation conformément à la législation des deux pays.

Les Comités de Direction, responsables de la qualité du Programme, prendront en compte les intérêts et les besoins des employeurs et des étudiants, ainsi que l'évaluation par les étudiants et les personnels des Parties afin d'améliorer constamment le Programme.

## **ARTICLE 8 RESOLUTION DES CONFLITS, VALIDITE, RENOUVELLEMENT, DENONCIATION ET AMENDEMENTS**

### **8.1 RÉOLUTION DES CONFLITS**

Tout conflit relevant de la présente Convention, concernant son interprétation, sa non-validité, son exécution ou sa résiliation, ainsi que les conflits concernant le rajout d'éléments complémentaires ou son adaptation à de nouvelles conditions, seront résolus conformément aux dispositions mentionnées dans l'Accord-cadre cité en préambule.

### **8.2 VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT**

La présente Convention entrera en vigueur après signature par la dernière des Parties. Elle est valide pour cinq ans correspondant aux années universitaires 2020/21, 2021/22, 2022/23, 2023/24 et 2024/25.

Elle pourra être renouvelée par écrit lors du renouvellement d'accréditation, sous réserve de la présentation d'un bilan. La nouvelle convention sera à nouveau votée par les instances compétentes.

L'échéance de la présente Convention ne remet pas en cause le déroulement jusqu'à leur terme des actions de coopération engagées pendant sa durée de validité.

### **8.3 DÉNONCIATION**

La présente Convention peut être dénoncée par l'une des Parties avec un préavis écrit de six (6) mois, la résiliation ne pouvant intervenir avant la fin de l'année universitaire ni avant la fin des actions de coopération en cours.

### **8.4 AMENDEMENTS**

Les modifications éventuelles à la présente Convention, effectuées d'un commun accord et établies sous forme d'un avenant, devront suivre une procédure de validation identique à celle de l'établissement de la présente Convention.

## ARTICLE 9 LANGUE DE REDACTION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

La présente Convention est établie en trois (3) exemplaires en français dignes de foi.

Pour l'Université d'Artois, le Président, Pasquale Mammone :

Fait à ,..... le

Pour l'Université du Littoral Côte d'Opale, le Président, Hassane SADOK :

Fait à..... le

Pour l'Université Mohammed V de Rabat, le Président, Mohammed RHACHI :

Fait à Rabat, le

ANNEXE : Programmes d'enseignement de la deuxième année de master								
ARTOIS : Master DTAE Semestre 3			UM5R : Master AL2Dap Semestre 3			ULCO: Master Paul Semestre 3		
	nb heures étudiants	ECTS		nb heures étudiants	ECTS		nb heures étudiants	ECTS
<b>Bloc 1 : Contexte du développement territorial - les collectivités territoriales, acteurs du développement</b>			<b>Module 13 Cadre juridique et institutionnel de gouvernance du littoral et de la pêche maritime</b>			<b>UE 12 : Administration urbaine et littorale et politiques publiques</b>		
Management stratégique en collectivité	10		E1 Cadre juridique	25		Marchés publics	15	3
Décentralisation, financiarisation et stratégies des collectivités territoriales	10		E2 Cadre institutionnel de gouvernance du littoral et de la pêche maritime	25		Espaces et services publics	15	3
Droit des collectivités territoriales	10					Droit et institutions	15	3
Evaluation mutualisée	3							
Les collectivités territoriales, acteurs du développement : approches croisées	1							
Commande publique	10							
<b>Total bloc</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>Total Module</b>	<b>50</b>		<b>Total UE</b>	<b>45</b>	<b>9</b>
<b>Bloc 2 : Contexte du développement territorial - politiques européennes et dynamiques territoriales</b>			<b>Mod. 14 Ingénierie territoriale : Techniques et méthodes</b>			<b>UE 13 : Analyse des politiques publiques</b>		
L'Union Européenne : montage de projets	10		E1 : Diagnostic territorial :	18		Evaluation des politiques publiques	15	2
Coopérations transfrontalières en Europe	10		E2 : Prospective territoriale :	14		Politiques publiques et processus décisionnels	15	2
Droit européen	10		E3 Evaluation des politiques publiques	18				
Evaluation mutualisée	3							
Politiques européennes et dynamiques territoriales : approches croisées	1							
L'Union Européenne : Institutions et programmes	10							
<b>Total bloc</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>Total Module</b>	<b>50</b>		<b>Total UE</b>	<b>30</b>	<b>4</b>
<b>Bloc 3 : Enjeux des sociétés contemporaines - patrimonialisation et développement</b>			<b>Module 15 : Grands projets structurants : enjeux et défis.</b>			<b>UE 16 Groupe Littoral</b>		
Ecological Economics and Common Patrimony	10		E1 Politique des grands projets et aménagement des littoraux au Maroc	12		Littoraux : risques, vulnérabilité, résilience	30	3
Patrimoine bâti et requalification urbaine	10		E2 Cartographie des Grands projets et attractivité des territoires	16		Droit du littoral et de la mer	20	3
Tourisme et dynamiques patrimoniales	10		E3 Impact des grands projets pour les	22		Gestion des territoires littoraux et	20	3



					territoires littoraux et leurs arrière-pays.			maritimes	
Droit de l'environnement et du patrimoine naturel	10								
Evaluation mutualisée	3								
Patrimonialisation et développement : approches croisées	1								
<b>Total bloc</b>	<b>44</b>	<b>6</b>		<b>50</b>	<b>Total Module</b>		<b>70</b>	<b>Total UE</b>	<b>9</b>
<b>Bloc 4 : La boîte à outils du développeur territorial</b>									
Communication et consultation	12			14	E1 : Instruments de Gestion Intégrée des zones côtières et marines : (douces et dures) au Maroc		20	Systèmes d'information géographique	3
Conférences mutualisées - analyse critique	10			18	E2 Cas pratiques de gouvernance et de gestion des zones côtières et marines		20	PPP	2
S.I.G.	20			18	E3 Techniques et moyens de protection, de défenses et de réhabilitation des zones côtières				
Marketing territorial et urbain	12								
Le développement territorial à l'ère du numérique	10								
<b>Total bloc</b>	<b>64</b>	<b>6</b>		<b>50</b>	<b>Total Module</b>		<b>40</b>	<b>Total UE</b>	<b>5</b>
<b>Bloc 5 : Travailler collectivement un projet</b>									
Atelier projet - prospective territoriale	30			26	E1 Systèmes de protection et de valorisation du patrimoine écologique		25	Anglais Territorial	3
Prospective, utopies, modèles	10			24	E2 Patrimoine culturel matériel et immatériel spécifiques aux territoires littoraux et leurs arrière pays.				
				50	<b>Total Module</b>				
<b>Module 18 Montage projet de recherche et stage professionnel</b>									
				22	E1 Le projet de recherche : Techniques et méthodes				
				28	E2 stage professionnel : cadrage				

				théorique et pratique					
Total bloc	40	6		Total Module	50			Total UE	3
TOTAL SEMESTRE 3	236	30		TOTAL SEMESTRE 3	300			TOTAL SEMESTRE 3	220
SEMESTRE 4				SEMESTRE 4				SEMESTRE 4	
<b>Bloc 1 : Contexte du développement territorial - penser les évaluations</b>									
Evaluation environnementale	10							Espaces urbano-portuaires	15
Evaluation de la dynamique économique des territoires	10							Transports et mobilité	25
Evaluation des politiques publiques	10							Attractivité territoriale et développement économique	20
Evaluation mutualisée	3								
Penser les évaluations en lien avec le développement territorial : approches croisées	1								
Total bloc	34	6						Total UE	60
<b>Bloc 2 : Enjeux des sociétés contemporaines - repenser le développement économique des territoires</b>									
De nouveaux modèles économiques pour un développement durable des territoires	10							Habitat et ville durable	20
L'économie sociale et solidaire comme cadre de construction d'un projet de territoire	10							Gestion portuaire	20
Le commerce : au-delà de l'enjeu économique	10							Risques industriels	20
Firmes, réseaux d'innovation et développement territorial	10							Politiques du logement	20
Evaluation mutualisée	3							Epistémologie et méthodologie de la recherche	20
Repenser le développement économique des territoires : approches croisées	1							Préparation aux concours de la fonction publique territoriale	20
Total bloc	44	6						Total UE	80
<b>Bloc 3 : Confrontation, coopération et production collective</b>									
<b>UE 20 : Ateliers professionnels (littoral)</b>									

Réalisation du mémoire : approche méthodologique et critique	10					Atelier littoral	25	6
Master Class transfrontalières : rencontre entre formations de masters "territoires"	20							
Atelier - projet : conduire un projet multi-partenarial	20							
<b>Total bloc</b>	<b>50</b>	<b>6</b>				<b>Total UE</b>	<b>25</b>	<b>6</b>
<b>Bloc 4 : Professionnalisation</b>						<b>UE 18 : Stage (5 à 6 mois)</b>		<b>9</b>
Stage de 16 semaines minimum et mémoire de stage		12						
<b>Total bloc</b>		<b>12</b>				<b>Total UE</b>		<b>9</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>128</b>	<b>30</b>			<b>300</b>	<b>TOTAL SEMESTRE 4</b>	<b>165</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL master 2<sup>ème</sup> année (M2)</b>	<b>364</b>	<b>60</b>			<b>600</b>	<b>TOTAL master 2<sup>ème</sup> année (M2)</b>	<b>365</b>	<b>60</b>

Pour l'Université d'Artois, le Président, Pasquale MAMMONE : \_\_\_\_\_

Fait à ,..... le \_\_\_\_\_

Pour l'ULCO, le Président, Hassane SADOK : \_\_\_\_\_

Fait à ,..... le \_\_\_\_\_

Pour l'Université Mohammed V de Rabat, le Président, Mohammed RHACHI : \_\_\_\_\_

Fait à ,..... le \_\_\_\_\_